

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq Août à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauflieu, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence DUVIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MMES et MS, Danièle OLIVIER, Raymond DEMOLLIENS, Jean-Maurice DOTTE, Philippe LECLERC, Maryline VASSEUR, Emmanuel DENORME, Nathalie RANSON, Sandra GERULUS, Pierre MALINGUE, Emmanuelle CHARROUX, Romain FRANCOIS, formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS : MME Pascale PICARD qui donne pouvoir à M. Pierre MALINGUE, MS Patrick SCHIMEL, Amaury VANDEPUTTE.

1) **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur MALINGUE est nommé secrétaire de séance.

2) **COMPTE RENDU DU 11 JUILLET 2016**

Le compte rendu est approuvé par 13 voix sans observation.

3) **CONVENTION D'ADHESION A UNE CENTRALE D'ACHAT PILOTEE PAR AMIENS METROPOLE.**

L'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 modifie notamment l'article 9 des statuts d'Amiens métropole pour l'autoriser à constituer une centrale d'achat. La présente délibération a pour objet de permettre l'adhésion de la Commune à la centrale d'achat dont Amiens métropole serait gestionnaire et d'autoriser la signature de la convention constitutive.

Madame le Maire rappelle que ce dispositif offre une plus grande souplesse que les groupements de commandes. La commune garde la possibilité de comparer les tarifs avec d'autres devis d'entreprises extérieures. Elle ne prend aucun engagement et n'a aucune obligation d'achat.

Ouï l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment son article 26 ;
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 modifiant les statuts d'Amiens Métropole,

décide d'approuver la convention constitutive de la centrale d'achat AMCA et autorise Madame le Maire à la signer.

La commission d'appel d'offres d'Amiens métropole est compétente pour, selon le cas, attribuer ou émettre un avis sur les marchés, accords-cadres, avenants et d'une manière générale, sur les procédures lancées au titre de la centrale d'achat.

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

4) MISE A JOUR DES REGLEMENTS DE CANTINE, GARDERIE et TAP

Madame le Maire rappelle que chaque conseiller municipal a été destinataire des différents règlements à étudier. Elle rappelle les modifications proposées :

Règlement cantine

Partie VI - Le nom du prestataire a été changé du fait de l'arrivée de la société API. Le lieu d'affichage des menus a été modifié. L'affichage se faisant désormais dans le bâtiment périscolaire.

Partie VIII - la date de la séance du conseil a été actualisée.

Règlement garderie

Aucune modification apportée sauf l'actualisation de la date de délibération du conseil municipal approuvant ce règlement.

Règlement TAP

I- Modalités d'inscription :

Article 1 - Les dates de cycles ont été supprimées. La phrase suivante « le nom de la ou des personnes qui viendra (ont) chercher l'enfant à 16h30 si celui-ci ne reste pas en garderie » est complétée par « **et non autorisé à rentrer seul** »,

A la phrase « l'autorisation pour la commune de prendre en charge un enfant en TAP en cas d'indisponibilité du représentant légal de venir le chercher à la fin du temps d'enseignement ou de la cantine » est ajouté « **si celui-ci n'est pas autorisé à rentrer seul** »

Article 4 Est ajouté un «enfant non autorisé à rentrer seul ».

II- Modalité d'accueil

L'article 3 est ainsi modifié: A 16h30, les enfants non-inscrits au service de garderie sont récupérés dans le préau de l'école par leurs parents ou personnes habilitées.

IV -Acceptation du règlement :

La date de séance est actualisée au 25 Aout 2016.

Après un tour de table, le conseil municipal adopte alors l'ensemble des règlements par 13 voix.

5) RETRAIT DE LA COMMUNE DE REMIENCOURT DU SIVU du SUD-AMIENOIS.

Madame le Maire rappelle que le SIVU du sud-amiénois a été créé en 2006. Elle expose ensuite que la commune de Remiencourt a demandé son retrait du Syndicat au motif qu'aucun enfant ne fréquente la crèche du fait de son éloignement géographique.

Le comité syndical dans sa séance du 28 juin 2016 a accepté la demande de retrait de la commune de Remiencourt du SIVU du Sud-Amiénois. Conformément à l'article L5211-19 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération pour se prononcer sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée défavorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au départ de la commune de Remiencourt par 13 voix.

6) QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire

- 1- Concernant la demande de rétrocession de la voirie du lotissement « les charmilles », les non- conformités recensées ont été traitées par la société EIFFAGE. Il reste à nettoyer l'ensemble des canalisations eaux pluviales et eaux usées. Le montant du devis s'élève à la somme de 2 106 euros qui est à la charge des copropriétaires. Une fois ces travaux réalisés et la conformité délivrée par les services de l'eau et de l'assainissement d'Amiens Métropole, le processus de reprise pourra être engagé.
- 2- Par lettre recommandée datée du 10 Aout 2016 les locataires du logement communal ont fait part de leur volonté de quitter ce logement à compter du 31 Août prochain. L'accord a été donné et l'état des lieux sera effectué le dernier jour du mois d'août.
- 3- Dans le cadre des journées du patrimoine, une exposition proposée par Nathalie BOULFROY sera organisée à l'église le dimanche 18 septembre.
- 4- Par lettre datée du 20 Août, Mr et Mme LEDOUX domiciliés 9, route de Rumigny alertent le conseil municipal d'une part sur le trafic qui s'est densifié route de Rumigny et d'autre part sur les vitesses excessives constatées (véhicules légers, bus, motos et même tracteurs). Ils sollicitent dans un premier temps la pose d'un panneau limitant la vitesse à 30 km/heure et suggèrent par ailleurs la pose d'un ralentisseur.

Madame Danièle OLIVIER

- 1- Les travaux de remises en peinture de la 3^{ème} classe et du couloir sont pratiquement terminés. Tout sera prêt pour la rentrée.
- 2- L'arrêt de projet PLU a été transmis aux personnes associées et aux communes limitrophes le 19 juillet dernier. Les observations doivent nous parvenir dans le délai de trois mois.

Monsieur Raymond DEMOLLIENS

- 1- SIVOM : La pose de l'enrobé Coulis à Froid (ECF) est terminée sur la rue de la Wardieu. Il reste un bout de chemin à reprendre. La période d'intervention pour le bouchage des trous n'est pas encore connue.
- 2- Une personne a demandé s'il était possible d'avoir une pensée pour les personnes placées en maison de retraite au travers d'un support de communication local.

Monsieur Jean-Maurice DOTTE

- 1- Les animations proposées lors des 13 et 14 juillet ont été fortement appréciées, les retours sont positifs. Notamment le char du 13 juillet. Il faudra continuer à travailler dans ce sens.

Monsieur Philippe LECLERC

- 1- La rentrée se prépare. L'arrivée de 21 élèves en petite section de maternelle pose des problèmes au niveau du dortoir. L'achat de matériel complémentaire s'est avéré indispensable. Les livraisons sont en cours. Les équipements seront opérationnels pour la rentrée même si les délais d'installation risquent d'être très courts.

Conseillers municipaux

Monsieur FRANCOIS indique qu'un engin agricole a endommagé le chemin de Buyon. L'intervenant a certainement omis de relever son outil de travail.

Il indique également qu'un jeune de moins de 18 ans se promène en tracteur donc sans permis à des allures assez vives.

Monsieur MALINGUE signale qu'un jeune circulant sans casque au guidon d'une moto jaune non immatriculée donc non homologuée n'a rien à faire sur les voies publiques.

Madame RANSON souhaite connaître la fréquence de ramassage des containers à verre et à carton car ceux-ci sont souvent à saturation. Madame le Maire lui répond qu'elle a avisé le chef de service des déchets d'Amiens Métropole de cette problématique et qu'il doit revoir la disposition des containers ou des fréquences de ramassage.

Monsieur LECLERC propose d'inscrire la réfection des mains courantes du terrain de football dans les travaux de proximité métropolitain. Madame le Maire lui indique que cela paraît difficile étant donné que celui-ci n'est plus utilisé et qu'il n'y a plus de club affilié.

Monsieur DOTTE attire l'attention sur les dangers existants sur la rue du 8 mai 1945 et demande où en est le projet d'aménagement du sens giratoire. Madame le Maire lui indique qu'il n'y a plus qu'à commander les panneaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h00.

Danièle OLIVIER

Raymond DEMOLLIENS

Jean-Maurice DOTTE

Philippe LECLERC

Patrick SCHIMEL

Maryline VASSEUR

Emmanuel DENORME

Amaury VANDEPUTTE

Nathalie RANSON

Sandra GERULUS

Pierre MALINGUE

Emmanuelle CHARROUX

Romain FRANÇOIS

Pascale PICARD

Le Maire
Laurence DUVIVIER